

Projet éolien de Nesle-et-Massoult

Comité de suivi



Compte rendu de la 1^{ère} réunion

12 mars 2024 – Salle communale de Nesle-et-Massoult

**ABO
WIND**

Participants

Représentants d'ABO Wind

- **Louis-Gabriel Becue**, Responsable de projets éoliens
- **Edith Recourt**, Responsable de projets communication
- **Caroline Wolff**, Responsable de projets éoliens

Membres du Comité de suivi

- **M Didier Baudry**, Maire de la commune
- **M Jean-Luc Baudry**, Habitant
- **Mme Dominique Robin**, 1^{ère} Adjointe
- **Mme Vanessa Chambrette**, 2^{ème} adjointe
- **M Laurent Thomassin**, Conseiller municipal
- **M Louis Thomassin**, Habitant

Résumé

La réunion s'est organisée en trois temps :

- 1) Présentation des premiers résultats des études de faisabilité.
- 2) Temps d'échange sur les sujets connexes et notamment les zones d'accélération sur le territoire de la commune.
- 3) Réalisation d'un atelier consistant à poser les différentes étapes du projet sur une frise chronologique avec les participants.



Compte rendu

Ci-après est présenté l'ensemble de la présentation avec les compléments d'information transmis à l'oral. S'y trouvent également la frise issue de l'atelier chronologique et une synthèse des échanges.

01 Les études de faisabilité

01. Les études de faisabilité



- ABO Wind s'entoure de nombreux spécialistes pour travailler à l'élaboration et à la construction de ses parcs : bureaux d'études indépendants, associations naturalistes, acteurs locaux, entre autres.
- **Notre objectif** : un projet adapté au territoire et à ses enjeux.

Au-delà des volets biodiversité, acoustique et paysager, l'étude d'impact comprend aussi l'étude des milieux physiques et humains, ainsi que l'étude de danger (elle a lieu au moment de l'analyse des impacts).

Nous rappelons que l'analyse de la biodiversité se fait sous une étude unique, à la différence du cadre de vie local qui est apprécié par les autres études.

01. Les études de faisabilité

Les bureaux d'études missionnés

Bureaux d'études	Missions	Planning	Objectifs
	Bureau de mesure du vent Etude du potentiel éolien	A partir d'avril 2023 et pour une durée minimale de 2 ans	Mesure de la force et de la direction des vents sur le site, permettant le calcul du productible du parc éolien
	Conseil et expertise en environnement Etude naturaliste	De février 2023 à juin 2024	Diagnostic des habitats, de la faune et de la flore, analyse des sensibilités, étude des impacts potentiels du projet et définition des mesures « ERC » appropriées
	Bureau d'études en aménagement durable du territoire Etude paysagère et photomontages	D'août 2023 à juin 2024	Etude des sensibilités patrimoniales et paysagères, analyse des impacts potentiels et définition des mesures « ERC » appropriées
	Etude et conseils en acoustique Etude acoustique	De octobre 2023 à juillet 2024	Campagne de mesures acoustique, modélisation numérique du bruit ajouté par le projet, définition des mesures de bridage si nécessaire
	Bureau d'études spécialisé en environnement Dossier de demande d'autorisation environnementale	D'août 2023 à juillet 2024	Assemblage de l'étude d'impact, réalisation de l'étude de danger et de son résumé non technique, assemblage du DDAE

Pour chaque étude, un bureau d'études indépendant et reconnu pour son domaine d'expertise est missionné. Seule l'étude de vents et du productible est réalisée par des experts internes à ABO Wind.

02 Les principaux résultats

Les premiers résultats d'études reçus sont les « états initiaux ». Ils rendent compte de l'ensemble de enjeux et sensibilités recensés par les experts sur la zone d'étude et ses alentours. Les résultats reçus à ce jour sont présentés ci-après, et l'intégralité des états initiaux seront réceptionnés fin juin 2024. Ils permettront d'anticiper les incidences potentielles d'un parc éolien avec pour objectif de trouver le scénario d'implantation le plus adapté au territoire.

02. Les principaux résultats

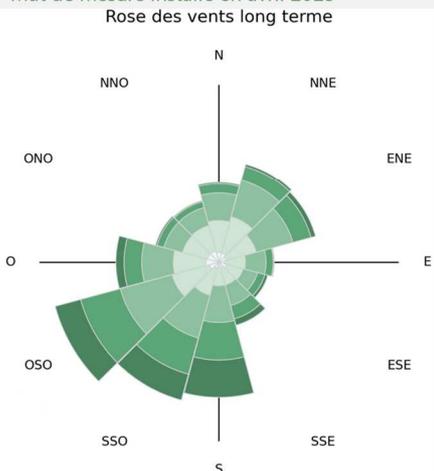
PHASE 1 : Réalisée

- L'étude acoustique :
 - Campagne de mesures : 8 points de mesures du 10 au 31 octobre.
- L'étude paysagère :
 - Les aires d'études ont été choisies.
 - Les points de vue ont été sélectionnés.
 - Une cartographie de zone d'influence visuelle maximisante a été faite.
 - Les informations concernant l'ensemble des monuments et sites protégés ont été collectées.
- L'étude environnementale :
 - Analyse bibliographique.
 - Recensement des espèces végétales.
 - 24 passages ont eu lieu concernant les oiseaux.
 - 19 points d'écoutes au sol + écoute continue du mât de mesure pour les chauves-souris.
- L'étude des milieux physique et humain :
 - Faisceaux hertziens
 - RTBA + SETBA
 - Les routes départementales

02. Les principaux résultats

Etude de vent

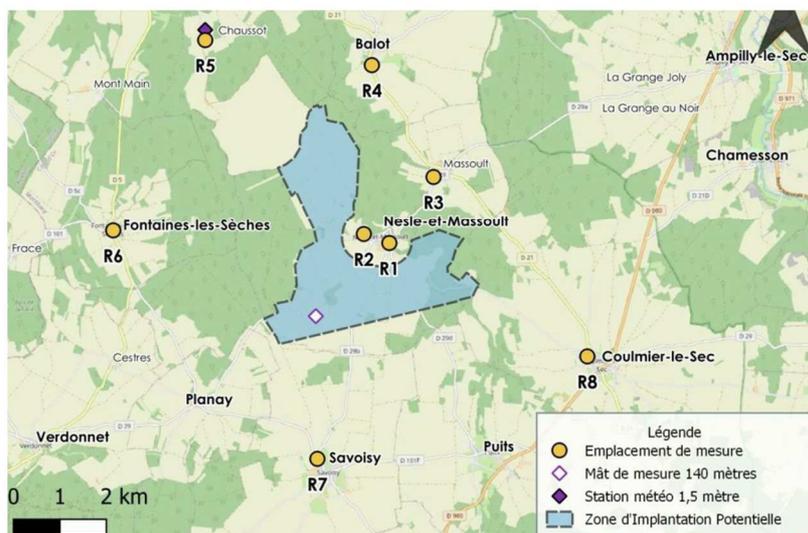
Mât de mesure installé en avril 2023



L'installation du mât de mesures depuis le mois d'avril 2023 a permis de confirmer la pertinence du gisement en vent et les 2 axes principaux du vent.

Le vent dominant est d'origine ouest / sud-ouest ou sud / sud-ouest et peut s'inverser en venant de la direction opposée nord / nord-est et est / nord-est. Un vent du sud a également été observé. Les mesures se poursuivront encore une année, ce qui permettra d'affiner les tendances sur le long terme.

02. Les principaux résultats Etude acoustique

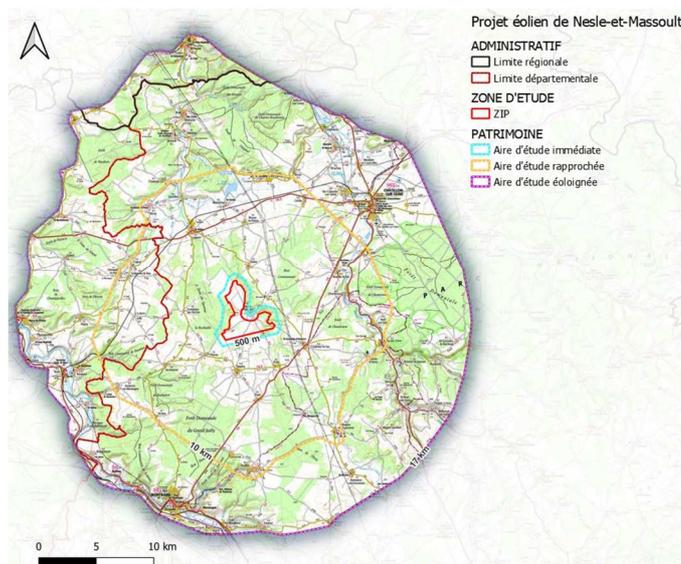


Huit points de mesures ont été choisis autour de la zone d'étude. Des sonomètres ont été installés à ces emplacements le temps de la campagne de mesures acoustique, du 10 octobre 2023 au 31 octobre 2023. Ils permettent de mesurer les niveaux sonores actuels aux lieux d'habitations autour de la zone d'étude.

02. Les principaux résultats Etude paysagère

Localisation des aires d'études

- AEI (immédiate) à 500 m, correspondant aux abords de la ZIP.
- AER (rapprochée) à 10 km.
- AEE (éloignée) entre 17 et 20 km.



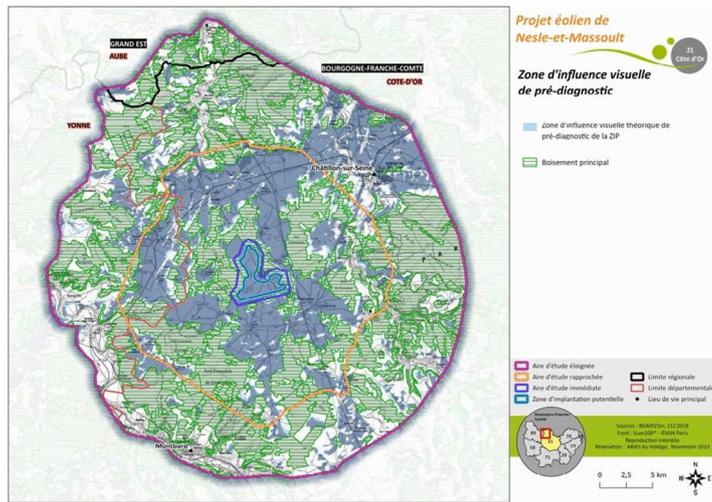
Trois aires d'études ont été déterminées. L'aire immédiate concerne l'abord immédiat de la zone d'étude, c'est-à-dire ce qui se trouve dans un rayon de 500 mètres. L'aire rapprochée concerne tout ce qui est compris dans un rayon de 10km et permet de considérer les points de vue depuis les principales zones d'habitations. L'aire d'étude éloignée comprend tout ce

qui se trouve dans un rayon situé entre 17 et 20km, et permet de prendre en compte les divers éléments du patrimoine.

02. Les principaux résultats Etude paysagère

Carte Zone d'influence visuelle théorique

- Orienter le choix des prises de vue pour la réalisation de photomontages.
- Prendre en compte la topographie, le bâti et la végétation forestière.



Carte 13 : les zones d'influences visuelles de pré-diagnostic

La carte ci-dessus présente en bleu l'ensemble des zones d'où l'on observerait une éolienne si la totalité de la zone d'étude était couverte d'éoliennes. Cette approche permet d'anticiper l'ensemble des vues possibles sur le projet et d'adapter l'emplacement des éoliennes en fonction des enjeux.

02. Les principaux résultats Etude paysagère

- Principaux enjeux patrimoniaux et touristiques :

L'abbaye cistercienne de Fontenay :

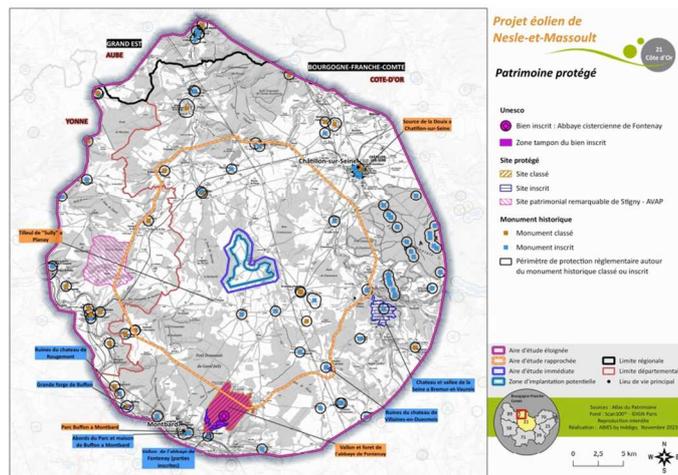
Situé au sud de la ZIP et classé à l'UNESCO. Bien qu'aucune relation visuelle ne soit a priori possible depuis l'abbaye, cette dernière par son statut patrimonial fera l'objet d'une attention particulière.

Les coteaux, Maisons et Caves de Champagnes :

Situé au nord de la ZIP et classé à l'UNESCO. Certain passage du GR703 passant au cœur des vignobles, peuvent comporter des visibilitées potentielles.

La SPR de Stigny :

Il s'agit d'un site patrimonial remarquable comportant d'éventuelles visibilitées depuis certains tronçons routiers (D17 et D189).

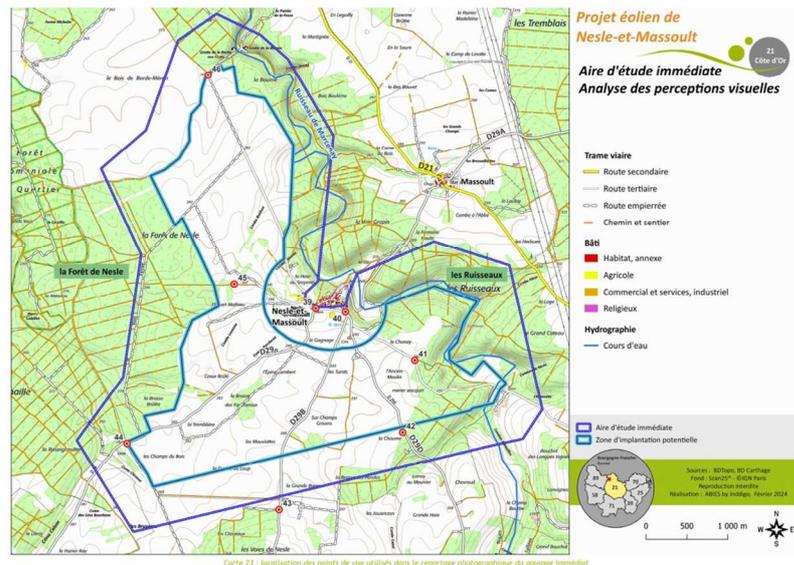


Carte 14 : le patrimoine réglementé de l'aire d'étude paysagère éloignée du site large

L'ensemble des sites patrimoniaux sont identifiés sur cette carte. Les deux principaux éléments d'attention sont l'abbaye cistercienne de Fontenay classée à l'UNESCO et le site patrimonial remarquable de la forêt de Stigny (située dans l'Yonne).

02. Les principaux résultats Etude paysagère

Carte indiquant en rouge les points de vue au sein de l'aire d'étude immédiate.

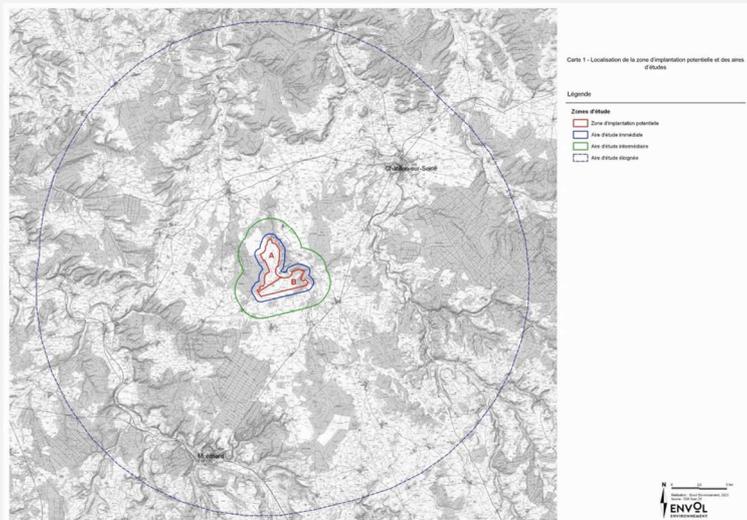


Carte 23 : localisation des points de vue utilisés dans le repérage photographique du paysage immédiat

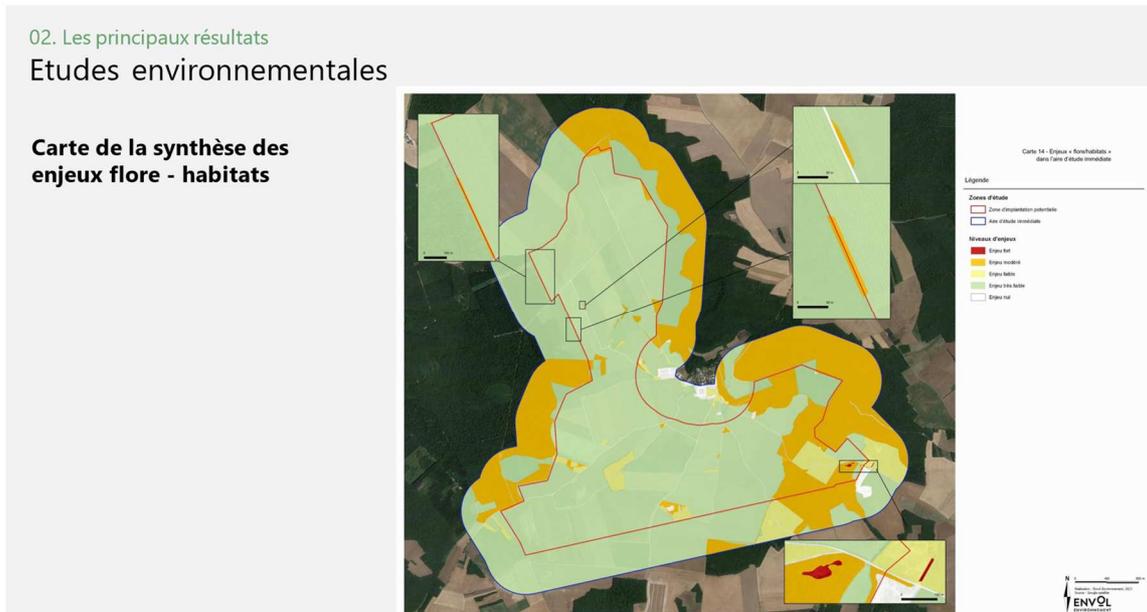
La carte ci-dessus présente les points de vue les plus proches de la zone d'étude, à partir desquels des photomontages seront réalisés. Une 40ème de photomontages sera réalisée tout autour de la zone d'étude, dans les périmètres immédiat, rapproché et éloigné.

02. Les principaux résultats Etudes environnementales

Les aires d'études



Il s'agit des différentes aires d'études pour l'étude environnementale, le principe est le même que celui pour l'étude paysagère. La zone d'étude en rouge a été séparée en deux, pour des raisons pratiques facilitant le travail du bureau d'études. Il faut considérer ces deux zones comme unies.



Du point de vue de la flore, la principale espèce à laquelle il faut faire attention est la belladone, elle se situe au nord de la zone d'étude. Les zones orange correspondent aux forêts et la zone rouge à une ancienne carrière, l'activité minière y a permis le développement d'une végétation particulière.



Diverses espèces d'oiseaux ont été rencontrées au sein de la zone d'étude ou de ses abords. Une attention particulière sera réservée aux rapaces et oiseaux migrateurs du fait de leur sensibilité à l'éolien.

02. Les principaux résultats

Études environnementales

Chiroptères (chauvessouris)

Résultats partiels :

- 14 espèces détectées
- Concentration de l'activité à proximité immédiate du boisement (environ 75 % des contacts)
- Absence de gîtes sur la zone d'étude



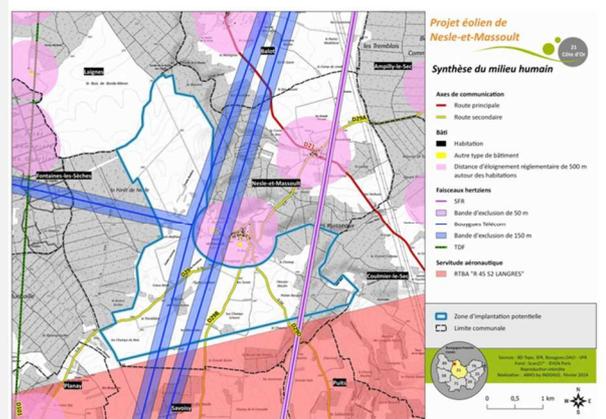
Du fait de la présence de bois et de boisements, il existe une activité de chauve-souris au sein de la zone d'étude. Toutefois, à partir de 100 mètres des lisières, leur rencontre diminue fortement. La carte indique l'ensemble des points d'écoute de l'activité des chauves-souris. Le mât de mesure dispose de micros qui ont permis de les écouter en altitudes.

02. Les principaux résultats

Milieus physiques et humains

Contraintes techniques et réglementaires

- Aviation civile : en cours de traitement
- Aviation militaire : avis favorable
- Météo France : avis favorable
- Éloignement minimal à la voirie départementale. Distance = hauteur bout de pale
- Accès éloigné au site : utilisation probable d'un bladelifter.



Il s'agit de respecter les distances réglementaires d'éloignement à divers éléments : en rose il y a les lieux d'habitations (500 mètres), en rouge le réseau très basse altitude de vol de l'armée (RTBA), en bleu les faisceaux hertziens (150 mètres).

02. Les principaux résultats

PHASE 2 : A venir

- Etude de plusieurs scénarios d'implantations grâce à l'analyse de l'ensemble des enjeux remontés par les études.

Exemples :

- ❖ En acoustique, on simule le bruit ajouté par les éoliennes.
 - ❖ En paysage, on réalise les photomontages et on évite les points de vue les plus sensibles.
 - ❖ Pour les milieux physique et humain, il s'agit généralement de respecter des distances minimales.
 - ❖ Pour l'environnement, éviter les zones les plus sensibles (passage fréquent de la faune, habitat à préserver ou espèce végétale particulière).
- Choix de l'implantation retenue :
 - Choix multicritères.
 - Favorisation de l'implantation ayant le moindre impact global.
 - Faisabilité technique.
 - Démarche itérative dite ERCAS (éviter, réduire, compenser, accompagner et suivre).
 - Détermination de l'ensemble des mesures permettant l'installation du parc éolien dans le contexte territorial.

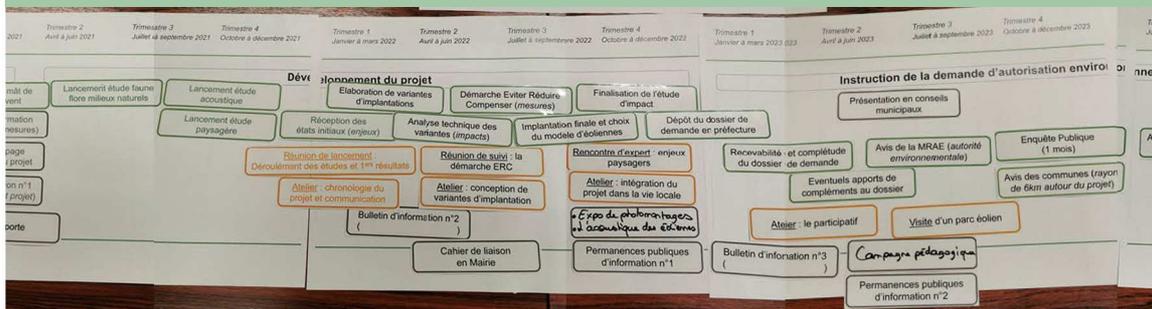
Une fois l'ensemble des états initiaux réceptionnés, la prochaine étape consistera à élaborer plusieurs scénarii d'implantation, afin de déterminer la meilleure option possible au regard des préconisations de l'ensemble des bureaux d'études et des spécificités et sensibilités locales.

Le choix de l'implantation finale est guidé par la démarche itérative dite ERC (éviter, réduire, compenser). Cela fera émerger, par un choix multicritère, l'implantation ayant le moindre impact global, la meilleure faisabilité technique, et favorisant son intégration au contexte local.

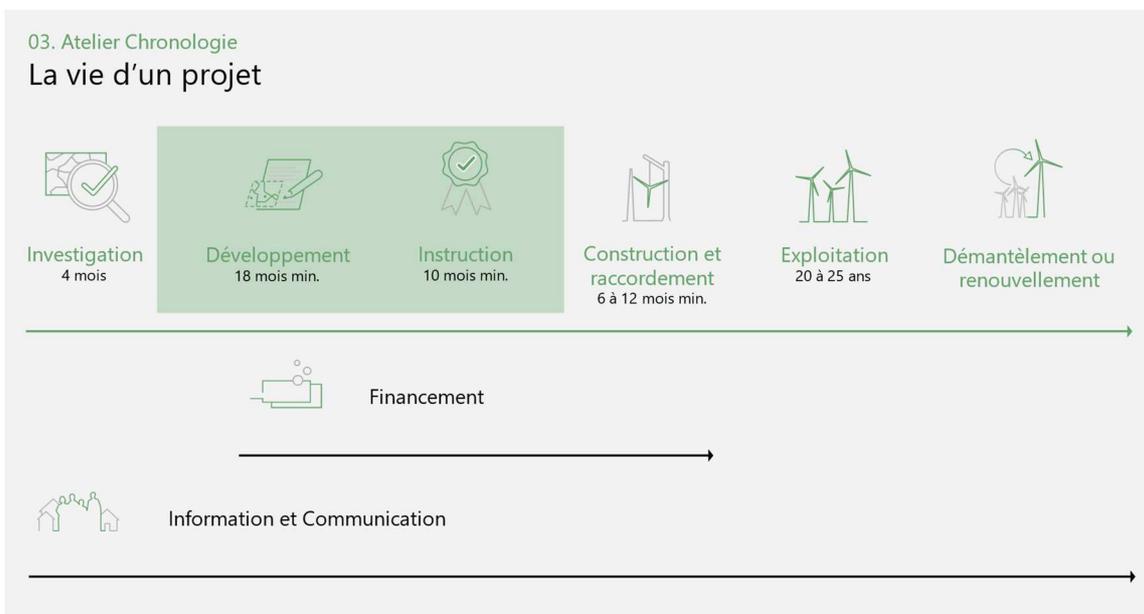
03 Atelier Chronologique

03. Atelier Chronologie Nos objectifs

- Présenter le calendrier et principaux jalons du projet éolien
- Définir les actions de communication et de concertation adaptées au contexte local
- Identifier vos sujets d'intérêt
- Prévoir nos prochaines rencontres



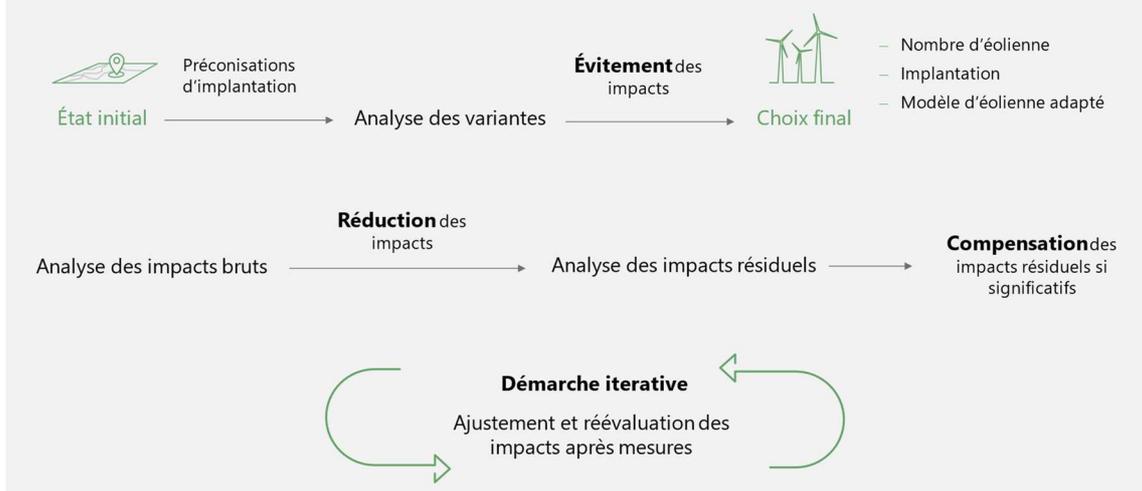
Le calendrier présent ici est illustratif, vous trouverez plus bas le calendrier issu de l'atelier.



La frise chronologique été élaborée pour la période de vie du projet situé dans le rectangle vert. Ainsi l'atelier consistait à s'approprier le temps du développement du projet et de l'instruction (analyse du dossier par les services de l'Etat).

03. Atelier Chronologie

Développement : Etat initial, étude d'impact et démarche ERC



A partir des préconisations d'implantation et de l'analyse des scénarii, la première étape est d'éviter au maximum les impacts : on éloigne les éoliennes des zones à enjeux, on choisit un nombre rationnel d'éoliennes, etc. Ensuite, des mesures de réduction sont définies. Il peut s'agir de bridages acoustiques (programmation des éoliennes pour limiter leur vitesse de rotation voire les arrêter à certaines périodes de la journée ou de la nuit en cas d'urgences sonores supérieures aux limites fixées par la réglementation) ou autres mesures permettant de s'adapter à l'activité des espèces ou milieux recensés et de les préserver. Si des impacts n'ont pu être évités ou suffisamment réduits, des mesures de compensation sont définies.

Des mesures de suivi sont aussi prévues dans le dossier de l'étude d'impact. Ces dernières permettront de s'assurer de la mise en œuvre des mesures ERC, et du respect de la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et acoustique notamment.

Parallèlement, des mesures d'accompagnement peuvent être définies en concertation avec les élus et acteurs du territoire. Ces dernières ne sont pas obligatoires et ont pour objectif de créer des effets positifs supplémentaires pour le territoire. Il peut s'agir de mesures en faveur de la protection ou du développement de la biodiversité locale, ou encore de valorisation du patrimoine.

3. Atelier chronologie

Information et dialogue territorial

ABO Wind s'engage à mettre en place un plan de communication adapté,
défini avec les élus locaux qui le souhaitent

Information de la population :

- Cahier de liaison en mairie
- Page internet dédiée au projet
- Bulletins d'information
- Permanences publiques
- Supports pédagogiques

Implication des collectivités :

- Réunions d'information
- Présentations devant le conseil municipal
- Mobilisation des acteurs du territoire
- Comité de projet

Comité de suivi rassemblant des représentants volontaires de chaque groupe d'acteurs du territoire (riverains, propriétaires, associations, élus, etc.)

- Ateliers pédagogiques
- Invitation d'experts thématiques
- Visite d'un parc éolien



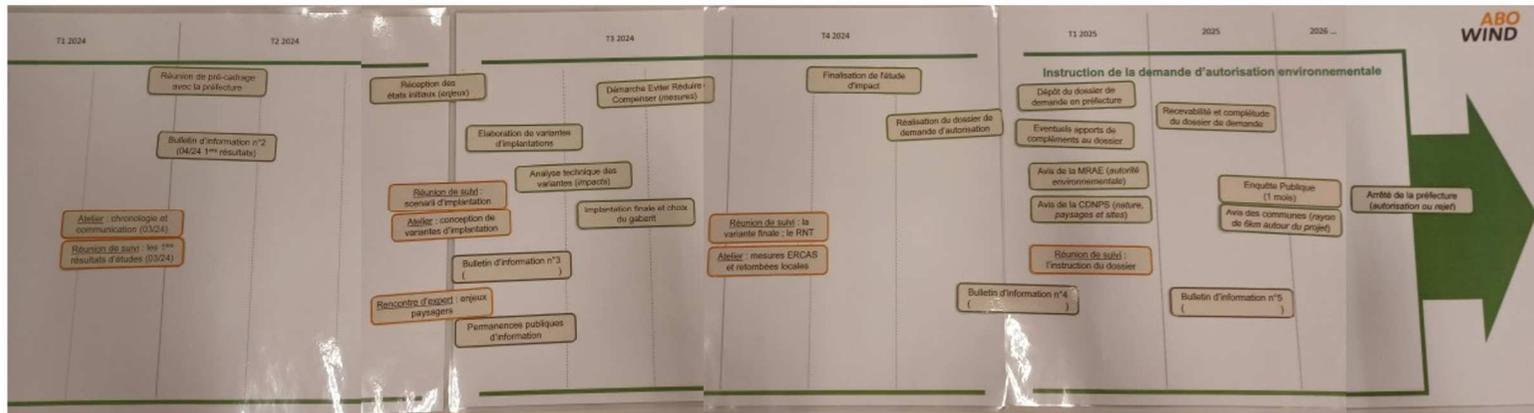
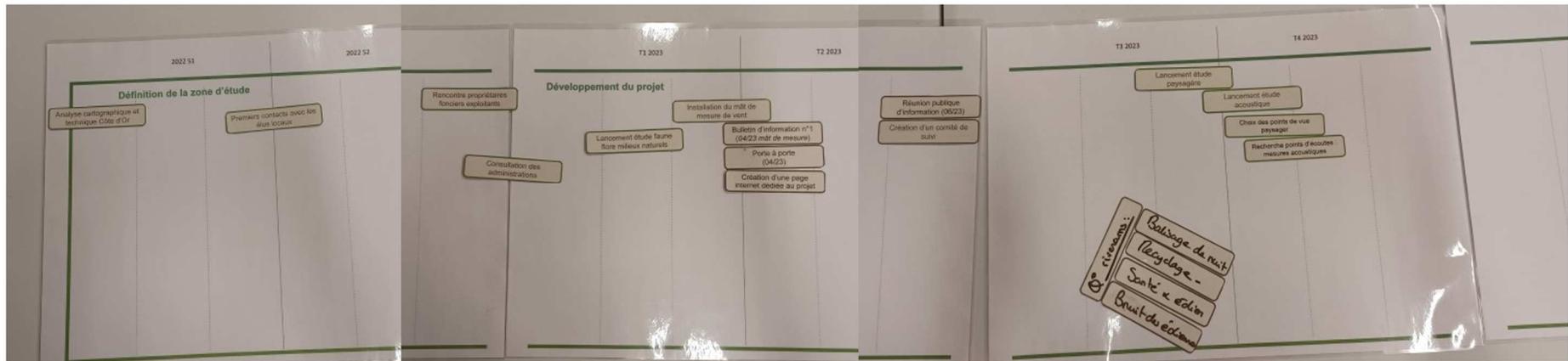
24

Plusieurs actions de communication sont recommandées afin d'informer au mieux les habitants du territoire, et d'autres peuvent être définies en fonction des besoins ou propositions des membres du comité de suivi. Les principales actions (bulletin d'information, permanences publiques, comité de projet) ont été positionnées sur la frise. La proposition d'un atelier de conception des variantes a suscité l'intérêt et sera organisé au cours de l'été 2024 (fin juin si possible en fonction de la réception des résultats des études). Le thème de l'intégration paysagère du projet est aussi apparu comme important et nous proposerons l'intervention d'un expert paysagiste lors d'une prochaine rencontre.

Les principales préoccupations relevées par les membres du comité de suivi auprès des riverains feront l'objet de supports de communication pédagogiques dédiés. Elles concernent les thématiques suivantes :

- Le balisage de nuit des éoliennes ;
- Le recyclage des éoliennes ;
- La santé et l'éolien ;
- Le bruit des éoliennes.

Ci-dessous la frise issue de l'atelier :



Les échéances sont amenées à être modifiées en fonction des avancées du projet et des contraintes organisationnelles (disponibilité des intervenants et participants).

04 Temps d'échange

A la suite de la présentation et avant de démarrer l'atelier, nous avons pris le temps d'échanger avec les membres du comité de suivi sur plusieurs sujets, dont les zones d'accélération et la justification du projet au regard du contexte énergétique.

Monsieur le maire nous a fait part des résultats du sondage mené auprès des habitants de Nesle-et-Massoult concernant les types d'énergies renouvelables à privilégier sur le territoire de la commune dans le cadre de la concertation sur les zones d'accélération. Il en ressort une orientation privilégiée sur l'énergie photovoltaïque, et une minorité sur l'énergie éolienne. Nous avons pu rappeler les objectifs de la définition des zones d'accélération à l'échelle départementale :

- Recenser sur l'ensemble du territoire national les zones au sein desquelles les communes souhaitent privilégier le développement des différentes technologies de production d'énergie renouvelable.
- Faciliter et accélérer le développement des énergies renouvelables et ainsi atteindre les objectifs fixés par l'Etat.

Des zones d'exclusion pourront être définies dans un second temps en fonction de l'atteinte des objectifs de puissance installée et de la répartition équilibrée des sites de production sur le territoire du département. Un référent préfectoral est habilité pour agréger l'ensemble des zones répertoriées et vérifier cette bonne répartition.

Le développement des énergies renouvelables restera possible en dehors des zones d'accélération retenues, sans bénéficier des procédures accélérées.

Le territoire de la commune, notamment les terres agricoles situées à l'ouest de Nesle-et-Massoult, fait partie des zones les plus propices à l'accueil d'éoliennes à l'échelle du département de la Côte d'Or. Nous avons pu réaffirmer notre volonté de poursuivre l'étude de la faisabilité du projet, étant convaincu de sa pertinence au regard des enjeux de transition énergétique, et de notre capacité à élaborer un projet adapté au contexte local et bénéfique pour le territoire.



Caroline Wolff et Louis-Gabriel Bécue
Responsables de projets

Tel : 06.71.11.62.96 / 06.38.77.74.31
caroline.wolff@abo-wind.fr
louis-gabriel.becue@abo-wind.fr

ABO Wind

75 rue de la Villette –
69007 - Lyon

www.abo-wind.fr

ABO
WIND